

DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

*Chères Hautilloises,
Chers Hautillois,*

S'est tenue le vendredi 10 juillet une réunion vous présentant **le dispositif de participation citoyenne que nous mettrons en place à la rentrée 2026**. Le major Flament, de la gendarmerie de Magny-en-Vexin, a présenté le dispositif et a répondu à vos questions. Qu'il soit ici remercié pour sa présence et sa disponibilité.

Ce dispositif, instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'**associer les habitants à la protection de leur environnement**, en complément de l'action de la gendarmerie nationale, par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

C'est un **réseau de solidarité de voisinage** structuré autour de citoyens référents, qui permet d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique. La population est ainsi encouragée à adopter une attitude vigilante.

Le rôle des différents partenaires

Le Maire



Le maire est à l'initiative du dispositif de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Il signera une convention réunissant la gendarmerie de Magny-en-Vexin et la préfecture du Val-d'Oise.

Une à deux réunions par an, en juin et/ou décembre, seront organisées pour faire le bilan du dispositif et former les nouveaux référents.

Les citoyens référents



Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat.

Ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention (intrusion, dégradation, dépôts sauvages, etc.). Les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux.

La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

La Gendarmerie



Un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Je vous invite à prendre connaissance de l'appel à référent joint à cette présentation & à préparer vos départs en vacances avec l'Opération Tranquillité Vacances.

Votre maire,

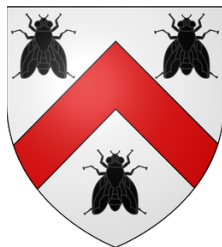
Jean-Yves Bouquerel



Retrouvez toutes les actualités sur l'application **illiwap**, disponible dans toutes les boutiques d'applications !

illiwap





DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

APPEL A REFERENTS

A ce jour, une dizaine de voisins se sont proposés pour être référents, mais certaines zones de la commune ne sont pas couvertes, en particulier :

- le chemin du village
- la partie de la commune côté La Roche-Guyon
- la route des Crêtes

Si vous souhaitez prendre part au dispositif, veuillez vous signaler auprès de la mairie, du maire ou de ses adjoints **avant le 15.09.2026**.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ce dispositif de police et de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs absences prolongées et de les prévenir en cas d'anomalie.

Cette démarche est gratuite et dématérialisée. Vous pouvez vous inscrire sur service-public.gouv.fr

Si vous n'avez pas accès aux services en ligne, vous pouvez vous rendre en gendarmerie.